

## OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT PAR



de 2.700.000 de ses propres actions en vue de la réduction de son capital

présentée par



**CORPORATE FINANCE**

**Prix de l'offre : 16 euros par action**

**Durée de l'offre : 20 jours calendaires**

### **INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LINEDATA SERVICES**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Linedata Services a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 16 mai 2012, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Linedata Services.

Le présent document intègre par référence (i) le document de référence de Linedata Services déposé auprès de l'AMF le 30 mars 2012 sous le numéro D.12-0242 et (ii) la note d'information relative à l'offre publique de rachat d'actions de la société Linedata Services (l'« Offre ») sur laquelle l'AMF a apposé son visa n°12-199 par une déclaration de conformité en date du 10 mai 2012.

Des exemplaires du présent document et de la note d'information sont disponibles sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Linedata Services ([www.linedata.com](http://www.linedata.com)) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

**Linedata Services**

19, rue d'Orléans

92200 Neuilly-sur-Seine

**Ododo Corporate Finance**

12, boulevard de la Madeleine

75440 Paris Cedex 09

## TABLE DES MATIÈRES

1	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF .....	3
2	EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE .....	3
2.1	Nombre d'actions composant le capital et nombre total de droits de vote.....	3
2.2	Structure de l'actionnariat.....	3
2.3	Franchissements de seuils .....	3
2.4	Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique .....	4
2.5	Financement de l'Offre .....	5
2.6	Conclusion d'un contrat de crédits .....	5
2.7	Incidence de l'Offre sur les comptes de la Société .....	5
2.8	Informations financières du premier trimestre 2012.....	6
2.9	Liste des informations publiées ou rendues publiques depuis le dépôt du Document de Référence .....	7
3	ASSEMBLEE GENERALE DE LINEDATA SERVICES TENUE DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE .....	7
4	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A LINEDATA SERVICES .....	8

## 1 INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Linedata Services (« **Linedata Services** » ou la « **Société** ») figurent dans le document de référence de Linedata Services déposé auprès de l'AMF le 30 mars 2012 sous le numéro D.12-0242 (le « **Document de Référence** »), sous réserve de ce qui est indiqué dans le présent document.

Ce document est disponible sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Linedata Services ([www.linedata.com](http://www.linedata.com)). Il peut par ailleurs être obtenu sans frais auprès de Linedata Services, 19, rue d'Orléans, 92200 Neuilly-sur-Seine et de Oddo Corporate Finance, 12 boulevard de la Madeleine, 75440 Paris Cedex 09.

Les faits nouveaux significatifs intervenus depuis le dépôt du Document de Référence sont inclus ci-après dans le présent document.

A la connaissance de la Société, il n'existe, en date de dépôt du présent document, aucun litige, procédure d'arbitrage ou fait exceptionnel, autre que ceux mentionnés dans le présent document, et que le dépôt de l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

## 2 EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE

### 2.1 Nombre d'actions composant le capital et nombre total de droits de vote

Au 30 avril 2012, le capital de Linedata Services est composé de 10.525.025 actions représentant 14.379.241 droits de vote (calculés en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF).

### 2.2 Structure de l'actionariat

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre des droits de vote	% des droits de vote
Anvaraly Jiva*	1.109.312	10,54%	2.018.624	14,04%
Amanaat S.A.S.	1.900.000	18,05%	2.283.882	15,88%
<i>Sous-total Anvaraly Jiva et Amanaat S.A.S.</i>	<i>3.009.312</i>	<i>28,59%</i>	<i>4.302.506</i>	<i>29,92%</i>
Managers, salariés et assimilés	572.459	5,44%	1.060.410	7,37%
FFP	1.357.500	12,90%	2.715.000	18,88%
FCPI gérés par CDC Entreprises Innovation	230.000	2,19%	460.000	3,20%
Public et divers**	5.206.072	49,46%	5.691.643	39,59%
Auto détention	149.682	1,42%	149.682	1,04%
<b>Total</b>	<b>10.525.025</b>	<b>100,00%</b>	<b>14.379.241</b>	<b>100,00%</b>

\* M. Jiva détient 909.312 actions, représentant 1.618.624 droits de vote, en pleine propriété et l'usufruit de 200.000 actions, représentant 400.000 droits de vote, dont la nue propriété appartient à ses enfants.

\*\* Dans ce groupe, à la connaissance de la société, Amiral Gestion détient plus de 5% du capital et/ou des droits de vote au 30 avril 2012 (selon déclarations de franchissement de seuils, au 26 avril 2012, 731.243 actions représentant autant de droits de vote, soit 6,95% du capital et 5,09% des droits de vote).

### 2.3 Franchissements de seuils

Depuis le dépôt du Document de Référence, la Société a été informée du franchissement à la hausse, par la société Amiral Gestion (9 avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion :

- le 2 avril 2012, par suite d'une acquisition d'actions de la Société sur le marché, du seuil de 5% de son capital ; puis
- le 26 avril 2012, par suite d'une acquisition d'actions de la Société sur le marché, du seuil de 5% de ses droits de vote.

A l'occasion du second franchissement de seuil, la société Amiral Gestion a déclaré détenir, pour le compte desdits fonds, 731.243 actions Linedata Services représentant autant de droits de vote, soit 6,95% du capital et 5,06% des droits de vote de cette société<sup>6</sup>.

#### 2.4 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les éléments visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent au présent paragraphe.

La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société et toutes informations en la matière sont décrites ci-dessus.

Selon les statuts de la Société :

- Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.
- Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 2,5 % du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation ; à défaut d'avoir été ainsi déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 2,5 % du capital social en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale.

Les actions de la Société sont toutes de même catégorie et aucun titre n'a été émis comportant des droits de contrôle spéciaux.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice du droit de vote.

Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.

Conformément à la législation, les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance. Les statuts de la Société précisent que le mandat du Directoire a une durée de deux ans à l'issue de laquelle le Directoire est entièrement renouvelé. Les membres du Directoire sont toujours rééligibles. Les membres du Directoire peuvent être révoqués par l'assemblée générale sur proposition du Conseil de Surveillance, ou par le Conseil de Surveillance lui-même.

Seule l'assemblée générale extraordinaire, statuant selon dans les conditions légales de quorum et de majorité, est habilitée à modifier les statuts de la Société.

A la suite de l'assemblée générale mixte du 14 mai 2012, les délégations de compétence et autorisations données au Directoire en matière d'émission d'actions ou autres valeurs mobilières sont les suivantes :

		Date d'AG	Echéance	Montant autorisé	Augmentat. réalisées les années précédentes	Augmentat. réalisées en 2011	Montant résiduel
1	Emission de V.M. donnant accès au capital, avec maintien du DPS	12/05/2011	12/07/2013	Nominal : 3,2 M€ VM représent. de créances : 60 M€	Néant	Néant	3,2 M€
2	Emission de V.M. donnant accès au capital, par offre au public, avec suppression du DPS	12/05/2011	12/07/2013	Nominal : 3,2 M€ ; VM représent. de créances : 60 M€ (montants inclus dans ceux de la ligne 1)	Néant	Néant	3,2 M€
3	Emission de V.M. donnant accès au capital, par placement privé, avec suppression du DPS	12/05/2011	12/07/2013	Nominal : 3,2 M€ ; VM représent. de créances : 60 M€ (montants inclus dans ceux de la ligne 1)	Néant	Néant	3,2 M€
4	Augmentation du nombre de titres émis en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS	12/05/2011	12/07/2013	15% de l'émission initiale, dans les limites prévues en lignes 1 à 3	Néant	Néant	3,2 M€
5	Emission d'actions en fixant librement le prix d'émission	12/05/2011	12/07/2013	10% du capital (montant inclus dans ceux de la ligne 1)	Néant	Néant	1,1 M€

<sup>6</sup> Sur la base d'un capital composé de 10.525.025 actions représentant 14.459.941 droits de vote au 31 mars 2012, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

6	Emission d'actions rémunérant d'apports en nature d'actions ou VM	12/05/2011	12/07/2013	10% du capital (montant inclus dans les 3,2 M€ de la ligne 1)	Néant	Néant	1,1 M€
7	Augmentation de capital par incorporation de réserves	12/05/2011	12/07/2013	Nominal : 3,2 M€ (montant inclus dans les 3,2 M€ de la ligne 1)	Néant	Néant	3,2 M€
8	Emission de BSA en période d'offre publique	14/05/2012	14/11/2013	Nominal : 10,5M€ (montant du capital)	Néant	Néant	10,5M€
9	Options de souscription ou d'achat d'actions pour le personnel	25/04/2000	25/04/2005 (1)	5% du capital	10.000 euros	Néant	0,1 M€
10	Options de souscription ou d'achat d'actions pour le personnel	30/06/2005	30/08/2008 (2)	5% du capital soit 586.000 actions	Néant	Néant	0,1 M€
11	Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE	14/05/2012	14/07/2012	315.750 €	Néant	Néant	0,3 M€

(1) Les augmentations de capital résultant de l'exercice des options attribuées peuvent intervenir jusqu'au 21 mai 2014.

(2) Les augmentations de capital résultant de l'exercice des options attribuées peuvent intervenir jusqu'au 11 juin 2017.

A la connaissance de la Société, l'Offre n'entraîne pas de modifications ou la fin d'accords conclus par la Société.

Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du Directoire.

## 2.5 Financement de l'Offre

L'acquisition des 2.700.000 actions de la Société visées par l'Offre représente pour la Société un coût maximum de 43.200.000 euros.

Ce montant est exclusif des honoraires de conseils financiers et juridiques, des frais de communication et des redevances des autorités de marchés, supportés par la Société dans le cadre de l'Offre et estimés à 1 million d'euros.

Le coût de l'Offre sera financé par le biais d'un crédit moyen terme dont les modalités sont décrites au paragraphe 2.6 ci-après.

L'impact de l'Offre sur les résultats consolidés de la Société est détaillé au paragraphe 2.7 ci-après.

## 2.6 Conclusion d'un contrat de crédits

La Société a conclu le 30 mars 2012 un contrat de crédits prévoyant la mise à disposition des crédits suivants pour un montant total maximum de 55.600.000 euros :

- une tranche d'un montant maximum de 43.200.000 euros, destinée à financer le prix des actions rachetées dans le cadre de l'Offre (maximum de 2.700.000 titres au prix unitaire de 16 euros). Ce crédit est remboursable semestriellement à compter du 18 décembre 2012 jusqu'au 30 mars 2017. Le taux d'intérêt applicable à cette tranche est égal à l'Euribor majoré d'une marge s'élevant initialement à 2,75% l'an.
- une tranche d'un montant maximum de 7.400.000 euros, destinée à refinancer une partie de la dette financière existante de la Société et à financer les honoraires et frais liés à l'Offre. Cette tranche a les mêmes caractéristiques que celle décrite au paragraphe précédent.
- un crédit renouvelable d'un montant maximum de 5.000.000 euros, non tiré initialement et destiné à financer les besoins généraux du groupe.

## 2.7 Incidence de l'Offre sur les comptes de la Société

Les calculs de l'incidence de l'Offre sur les capitaux propres et les résultats consolidés de Linedata Services ont été effectués, à titre indicatif, à partir des comptes consolidés de Linedata Services pour l'année 2011, sur la base des hypothèses suivantes :

- Rachat de 2.700.000 actions (soit l'intégralité des actions objet de l'Offre) au prix de 16 euros par action, soit un montant de 43.200.000 euros, puis annulation des actions rachetées ;
- Charges financières supplémentaires au taux de 4% par an avant impôt sur un endettement additionnel de 46.200.000 euros incluant le montant maximal de l'Offre et les frais de l'opération ;
- Nombre d'actions de 7.669.896 post-annulation et hors actions auto-détenues au 31 décembre 2011.

L'incidence théorique de l'Offre sur les comptes consolidés estimés 2011 (en année pleine) aurait été la suivante, après annulation des actions rachetées et sans prise en compte du capital potentiel (options de souscription d'actions) :

	Données consolidées au 31/12/2011	
	Avant rachat et annulation	Après rachat et annulation
Capitaux propres part du groupe	118,3 M€	73,5 M€
Endettement financier net	-1,8 M€	44,4 M€
Résultat net part du groupe	14,5 M€	12,9 M€
Nombre d'actions (hors auto-détention)	10.369.896	7.669.896
Capitaux propres par action	11,41€	9,58€
Résultat net par action	1,40€	1,69€

## 2.8 Informations financières du premier trimestre 2012

Depuis la date de dépôt du Document de Référence, la Société a publié son chiffre d'affaires pour le premier trimestre de l'exercice 2012.

Le communiqué de presse publié par la Société le 25 avril 2012 était le suivant :

« **Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2012 : +7,6%** »

M€ - IFRS	TI 2011	TI 2012	Variation	Variation à taux de change et périmètre constants *
Europe du Sud	15,6	17,0	+9,1%	-1,8%
Europe du Nord	6,5	6,5	-0,6%	-2,4%
Amérique du Nord	8,7	9,9	+13,2%	+8,5%
Asie	0,9	0,8	-11,8%	-15,7%
Total	31,7	34,1	+7,6%	+0,5%

Chiffres arrondis, non audités

\* Intègre la société Fimasys à compter du 3ème trimestre 2011

Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2012 : Linedata (LIN:FP), éditeur de solutions globales dédiées aux professionnels de l'asset management, de l'assurance et du crédit, a enregistré un chiffre d'affaires au premier trimestre 2012 de 34,1 M€, en hausse de 7,6% par rapport au premier trimestre 2011. A taux de change et périmètre constants, la croissance est de 0,5%.

L'activité récurrente augmente en valeur de 0,9 M€ pour s'établir à 25,5 M€, soit à 75% du chiffre d'affaires trimestriel.

Les nouvelles commandes enregistrées depuis le début de l'année progressent de 9% par rapport au 1er trimestre 2011 pour atteindre 11,7 M€ à fin mars.

### Analyse des performances par zone géographique :

#### EUROPE DU SUD (TI : 17,0 M€, +9,1%)

L'activité de la région Europe du Sud est en hausse de 9,1%, grâce notamment à l'impact positif résultant de l'acquisition de Fimasys pour 1,7 M€ et aux contributions des ventes de licences perpétuelles et des activités de maintenance. Hors Fimasys, le chiffre d'affaires trimestriel est en légère baisse de 1,8% par rapport à la même période en 2011.

#### EUROPE DU NORD (TI : 6,5 M€, -0,6%)

L'activité du premier trimestre 2012 en Europe du Nord est stable par rapport à la même période de 2011.

La hausse du revenu lié à la maintenance permet de compenser la baisse de l'activité consulting & études.

#### AMERIQUE DU NORD (TI : 9,9 M€, +13,2%)

Le chiffre d'affaires réalisé aux Etats-Unis affiche une hausse soutenue, accentuée par une parité euro/dollar favorable. A taux de change constant, l'activité est en croissance de 8,5%.

L'augmentation du consulting et les succès commerciaux du produit Linedata Longview participent à la bonne orientation de l'activité sur cette zone de marché.

**ASIE (TI : 0,8 M€, -11,8%)**

*Le chiffre d'affaires trimestriel est en légère baisse par rapport au 1er trimestre 2011. Malgré le fort dynamisme de cette région du monde, l'activité pâtit d'un environnement concurrentiel où règne une forte pression sur les prix.*

**Perspectives :**

*Le bon niveau du carnet de commandes et la contribution de Fimasys attendue en année pleine permettent à Linedata d'anticiper une progression de son chiffre d'affaires pour l'année 2012. »*

**2.9 Liste des informations publiées ou rendues publiques depuis le dépôt du Document de Référence**

<b>Thème</b>	<b>Date de première publication</b>	<b>Supports</b>
Projet d'offre publique de rachat d'actions portant sur un maximum de 25,7% du capital de Linedata	30 mars 2012 après bourse	Communiqué de presse, site www.linedata.com Diffusion "information réglementée"
Communiqué : Mise à disposition du Document de Référence 2011 incluant le Rapport Financier Annuel 2011	3 avril 2012	Diffusion "information réglementée" et site www.linedata.com
Document de référence 2011, incluant le rapport Financier Annuel 2011, le rapport du Président du Conseil de Surveillance et le rapport des commissaires aux comptes sur ce rapport, les honoraires des commissaires aux comptes et le document d'information annuel	3 avril 2012	Site www.linedata.com Transmission à l'AMF
Avis de réunion - Assemblée Générale Mixte	6 avril 2012	BALO n°42 et site www.linedata.com Communiqué de mise à disposition des documents préparatoires : - Diffusion "information réglementée" - Site www.linedata.com - Les Echos des 6 et 7 avril 2012
Nombre total de droits de vote et d'actions à fin mars 2012	6 avril 2012	Diffusion "information réglementée" et site www.linedata.com
Dépôt d'un projet de note d'information relative à l'offre publique de rachat d'actions	20 avril 2012	Communiqué et projet de note d'information sur le site www.linedata.com le 20 avril 2012 Communiqué de presse dans l'AGEFI Quotidien version électronique du 23 avril 2012 et l'AGEFI Hebdomadaire papier du 26 avril 2012
Avis de convocation - Assemblée Générale Mixte	23 avril 2012	BALO n° 49 du 23 avril 2012 Journal Petites Affiches n° 81 du 23 avril 2012 Brochure et autres documents Assemblée Générale sur site www.linedata.com
Chiffre d'affaires du premier trimestre 2012	25 avril 2012	Communiqué de presse, site www.linedata.com Diffusion "information réglementée"
Nombre total de droits de vote et d'actions à fin avril 2012	9 mai 2012	Diffusion "information réglementée" et site www.linedata.com
Mise à disposition de la note d'information relative à l'offre publique de rachat d'actions	10 mai 2012	Diffusion du communiqué en "information réglementée". Communiqué et note d'information sur site www.linedata.com. Communiqué de presse dans l'AGEFI Quotidien version électronique du 11 mai 2012 (et à paraître dans l'AGEFI Hebdomadaire papier du 16 mai 2012)

**3 ASSEMBLEE GENERALE DE LINEDATA SERVICES TENUE DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE**

L'assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est tenue le 14 mai 2012 a adopté les résolutions suivantes :

I. Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
2. Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
4. Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce ;
5. Approbation des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
6. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Vivien Levy-Garboua ;
7. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Philippe Peugeot ;
8. Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance ;
9. Autorisation à donner au Directoire de procéder au rachat d'actions de la Société.

II. Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

10. Délégation de compétence au Directoire aux fins de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société ;
11. Autorisation à donner au Directoire de consentir des options d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et dirigeants du groupe ;
12. Autorisation à donner au Directoire de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes au profit des salariés et dirigeants du groupe ;
13. Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ;
14. Fixation du plafond global commun aux onzième, douzième et treizième résolutions ;
15. Réduction de capital d'un montant nominal maximum de 2.700.000 euros par voie de rachat par la société de ses propres actions suivi de l'annulation des actions rachetées, et autorisation donnée au Directoire à l'effet de formuler une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital puis d'en arrêter le montant définitif ;
16. Pouvoirs pour formalités.

**4 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A  
LINEDATA SERVICES**

*« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 15 mai 2012 et qui sera diffusé le 16 mai 2012, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction AMF 2006-07 du 25 juillet 2006 dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions initiée par Linedata Services sur ses propres titres. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »*

Neuilly-sur-Seine, le 15 mai 2012

Anvaraly Jiva  
Président du Directoire